



Arrêté n°D420158AT

**Portant sur une restriction de circulation sur la
RD n° D10**

STAM Val de Lorraine

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie -signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers à l'occasion de travaux de réfection de la couche de roulement par l'application d'un Enduit Superficiel d'Usure sur la RD n° D10 du PR 34+950 au PR 36+280, sur le territoire de la commune de Belleau, pour le compte du Conseil Départemental de Meurthe & Moselle ;

SUR la demande du STAM Val de Lorraine en date du 16/07/2020 ;

SUR proposition de madame la directrice générale des services départementaux ;

ARRETE

Article 1er - Pendant la période du 03 août 2020 au 14 août 2020, une journée, de 7h30 à 18h00, toute circulation est interdite sur la RD n° D10 du PR 34+950 au PR 36+280, sauf et exclusivement dans le cadre de l'activité du chantier pour les entreprises intervenantes, le gestionnaire de la voirie départementale, et les services publics de sécurité.

- En cas d'aléas, ces travaux pourront être différés, sans excéder une semaine.

Article 2 - Les usagers doivent emprunter la déviation suivante :

- Depuis la RD 44, suivre la RD 44A Custines, à Custines prendre la RD 90 Faulx, à Faulx prendre la RD 90E direction Sivry, à Sivry prendre la RD10 direction Belleau, et ce, dans les deux sens de circulation.

Article 3 - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge du STAM Val de Lorraine, sous la responsabilité du maître d'ouvrage des travaux.

Article 4 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Madame la Directrice Générale des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Messieurs les Maires des communes de Belleau, Sivry, Bratte, Faulx, Malleloy et Custines.
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

NANCY, le 23/07/2020

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**
Pour la présidente du conseil départemental,

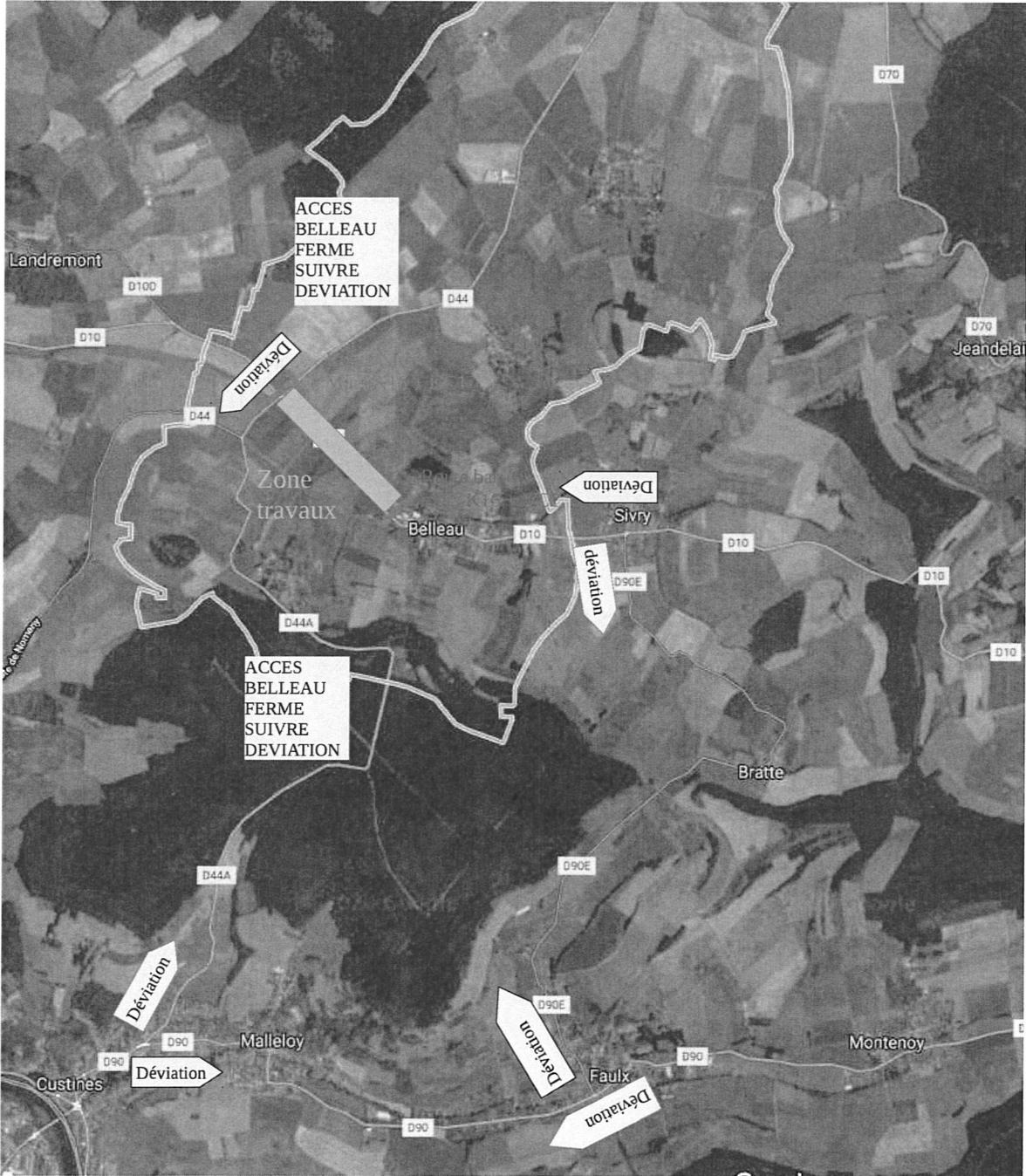


THIERRY DURAND

Thierry DURAND
2020.07.23 09:44:22 +0200
Ref:20200723_084413_1-1-O
Signature numérique
Le directeur Infrastructure et Mobilité

REÇU LE
24 JUL. 2020

Fermeture RD10 PR 34+950 à 36+280



Depuis RD44, suivre RD44a Custines, à Custines prendre RD90 Faulx, à Faulx prendre RD90e direction Sivry, à Sivry prendre RD10 direction Belleau.

Depuis Belleau, suivre RD10 direction Sivry, à Sivry prendre RD10 direction Faulx, à Faulx prendre RD90 direction Pompey-Malleloy, à Custines prendre RD44a direction Belleau.